

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2016

L'an deux mille seize, le vingt-huit janvier à 20 heures, le conseil municipal de la Commune de Saint-Jean-sur-Couesnon, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre PRODHOMME, Maire.

Membres Présents :

Mrs Pierre PRODHOMME, David LEBOUVIER, Emmanuel ROCHELLE, Joël PRIGENT, Gérard JOURDAN, Ludovic JALLOIN, David CHIDENNE, Mmes Valérie BARON, Ramatoulaye ROGER, Corinne GILLETTE et Stéphanie BOBET.

Membre absent excusé : Mr Thomas GIDEL.

Mr Emmanuel ROCHELLE, conformément à l'article 29 du Code de l'Administration Communale, prend place au bureau en qualité de secrétaire de séance.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2015

Le compte rendu de la séance du 17/12/2015 est approuvé, à l'unanimité des membres présents.

2 - REPRESENTATIVITE DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE ST AUBIN-DU-CORMIER

Dans le cadre d'un accord local, 3 personnes étaient élues pour représenter la Commune au sein de la Communauté de Communes de Saint Aubin du Cormier. Suite aux élections municipales de St Aubin du Cormier, l'accord local n'ayant pas été accepté, la Commune sera désormais représentée par 2 personnes.

Aussi, le Conseil Municipal donne un temps de réflexion pour les personnes concernées.

La délibération sera prise lors de la séance du conseil municipal de février 2016.

3 - CONSTRUCTION DE L'ALSH - DEMANDE DU F.S.T

D'après le dispositif 2015, les ALSH étaient exigibles au Fonds de Solidarité Territorial du Conseil Général. Les dispositifs 2016 seront arrêtés par l'assemblée départementale fin mars 2016. La Commune pourrait prétendre au FST pour les travaux de construction de l'ALSH sur un montant de travaux de 205 200 € HT.

Le Conseil Municipal décide de solliciter le FST près du Conseil Général d'Ille-Et-Vilaine pour les travaux de construction d'un centre de Loisirs.

4 - AMENAGEMENT D'UNE 4^{ème} CLASSE : DEVIS - DEMANDE DE LA D.E.T.R.

Monsieur David LEBOUVIER présente les différentes propositions pour la construction d'une 4ème classe à l'école publique (création d'un ensemble modulaire).

- Devis de PORTAKABIN Sas : 70 823 € HT
- Devis de SOLFAB France : 70 492 € HT
- Devis de la Sté COUGNAUD : 55 645 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE l'opération « construction d'une 4^{ème} classe à l'école Publique », ADOPTE les modalités de financement comme suit :

DEPENSES :

Construction d'une 4 ^{ème} classe :	94 511.00 € HT
TVA :	18 902.20 €
Montant TTC :	113 413.20 €

RECETTES :

Fonds propres :	56 706.60 €
DETR 2016 :	37 804.40 €

Et SOLLICITE l'octroi d'une subvention au titre de la DETR 2016 dans le cadre de la construction d'un bâtiment scolaire.

5 - PARTICIPATION EVENTUELLE AU COS POUR LE PERSONNEL COMMUNAL POUR 2016

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour participer en 2016 au COS 35 pour une somme totale de 1 304 € (8 agents X 163 €).

6 - CONVENTION DE LA SAUR POUR CONTROLE DES HYDRANTS

La convention d'entretien des hydrants pour la prise en charge de 2 poteaux incendie et 14 puisards est arrivée à échéance et doit être prolongée.

Le Conseil Municipal autoriser le Maire à signer la convention avec la SAUR pour le contrôle et l'entretien des appareils de défense contre l'incendie de la Commune.

7 - LOYER DU MOIS D'OCTOBRE 2015 POUR LE BAR TABAC EPICERIE

Le contrat de Location à Mr TEXIER et Mme LANET mentionne la date du 29 septembre 2015 comme date de départ du bail et donc le paiement du loyer à partir de cette date (montant du loyer : 772.97 € (227.34 + 545.63)).

Le Conseil Municipal décide d'appliquer la gratuité du loyer pour les mois de septembre et d'octobre 2015.

8 - DEMANDE DE REMBOURSEMENT PAR LE SIRS POUR REMPLACEMENT DE L'AGENT D'ENTRETIEN

Le SIRS demande le remboursement par la Commune de Saint-Jean-sur-Couesnon des heures effectuées par les agents du SIRS en remplacement de Marie France GEHANNIN durant ses congés annuels. Cela représente 354.18 €.

Le Conseil Municipal décide de rembourser la somme de 354.18 € au Syndicat intercommunal de regroupement scolaire de St Marc-sur- Couesnon pour les frais de personnel occasionnés par le remplacement de Mme GEHANNIN Marie France.

9- EXAMEN DE DEVIS

Le Conseil Municipal décide de retenir les devis suivants :

- devis de la Sté LACROIX pour l'achat d'un miroir et de 2 panneaux « stationnement interdit » d'un montant de 428.72 € HT afin de sécuriser l'accès des enfants à l'école.
- Devis des Ets THEAUD pour le renouvellement de la prestation de balayage pour l'année 2016 d'un montant de 1 392 € HT.

10 - CRITERES D'EVALUATION - ENTRETIEN PROFESSIONNEL DU PERSONNEL

La collectivité doit obligatoirement passer à l'entretien professionnel des agents en remplacement des notations et doit soumettre les différents critères d'évaluation pour avis au Comité technique Paritaire du CDG35.

Pour apprécier la valeur professionnelle la collectivité doit définir des critères :

Critères obligatoires proposés par le cdg35

- Les résultats professionnels et la réalisation des objectifs
- Les compétences professionnelles et techniques
- Les qualités relationnelles
- La capacité d'encadrement ou d'expertise ou l'aptitude à s'adapter à un emploi supérieur

Des sous-critères propres à la collectivité seront ajoutés pour l'année prochaine.

Le Conseil Municipal décide de valider les 4 critères obligatoires qui ont été proposés.

11 - DEMISSION D'AUDREY FERNANDEZ

Le Conseil Municipal prend acte de la démission de Madame Audrey FERNANDEZ, adjoint du patrimoine à la bibliothèque de St Jean. Son départ est prévu pour le 29 février 2016.

Le Conseil Municipal décide de pourvoir à son remplacement.

12 - QUESTIONS DIVERSES

- Un groupe de travail est chargé d'étudier les demandes de subvention pour l'année 2016. Madame Valérie BARON, Monsieur David LÉBOUVIER, Monsieur Emmanuel ROCHELLE, Madame Corinne GILLETTE.

- Un arrêté municipal a été pris en date du 5 novembre 2015 pour la mise en place d'un sens interdit » Route de pissot. Celui-ci va être modifié comme suit : la circulation est interdite dans le sens de la route du Pissot vers la célinais sauf pour les riverains situés aux lieux-dits suivants :

le pissot, le frêne, villeneuve, la gruère, la freslière, le sous-bois, le clos fleuri, la veillardière, la célinais et la tannerie.

- Demande de panneau «STOP » à la Mazure : avis favorable afin de sécuriser la voie de la Mazure
- Demande de rendez-vous des habitants du clos de la Rallière : Sera vu par Mr Emmanuel ROCHELLE.
- Demande d'aide financière pour voyage d'étude de Camille DOUAGLIN au Lycée Notre Dame des Marais. Cette demande sera étudiée par le groupe de travail.
- Location du Week-end du 21/01 par les joggers : faut-il facturer le nettoyage (1h30) effectué par Lydie car la salle était très sale. Le nettoyage va être facturé.
- Demande du Club de Volley Ball de Billé pour avoir la salle des sports occasionnellement sur la période du 1^{er} semestre 2016. Le Conseil municipal est favorable si la salle est disponible aux créneaux horaires demandés.
- Demande de Mark VELDHUIZEN 1 bis, rue des écoles pour abattage ou élagage de 5 peupliers. Cela sera vu sur place.
- Demande d'Albert DUVEAU pour Mme DUVEAU au lieudit « Plaisance » : Sera vu par Mr Emmanuel ROCHELLE.
- Demande de Mr Vincent FOLLIOU (ACC FOOT) concernant une fuite à la salle des sports. Mr VIEL de Saint-Jean-Sur-Couesnon va être sollicité pour faire un devis de réparations.
- Il est envisagé d'inscrire une somme au budget 2016 pour les illuminations de Noël 2016.